

en apprentissage



OBJECTIFS

- ▶ Apprécier l'état clinique d'une personne
- ▶ Assurer les gestes de premiers secours adaptés à l'âge du patient
- ▶ Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
- ▶ Établir une communication adaptée à la personne et à son entourage
- ▶ Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins et assurer la gestion administrative du dossier
- ▶ Assurer la sécurité du transport sanitaire (malade/véhicule/conduite)

cfasms.fr



Formation
en
6 mois / 1 an



556
heures en centre
de formation



245 heures
de stage
hors lieu d'emploi



Accessibilité
aux personnes
en situation
de handicap



Admission
sans concours
sur promesse
d'embauche



LE MÉTIER

L'ambulancier est spécialisé dans le transport de patients. Il conduit un véhicule de transport sanitaire spécialement aménagé et transporte des patients malades, blessés, ou plus simplement âgés ou handicapés, vers un hôpital ou encore un centre d'accueil spécialisé.

LE LIEU D'EMPLOI

- ▶ Entreprises de transport sanitaire
- ▶ Samu, Urgences
- ▶ Hôpitaux

LA POURSUITE D'ÉTUDE AU CFA

- ▶ Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (Equivalence de modules)

PRÉ-REQUIS

- ▶ Jeunes entre 18 et 30 ans et personnes en situation de handicap sans limitation d'âge
- ▶ Maîtrise des savoirs de base
- ▶ Autorisation préfectorale
- ▶ Être titulaire du permis de conduire français de plus de 3 ans (ou 2 ans si conduite accompagnée)
- ▶ Avoir effectué un stage de 70h dans un organisme d'ambulance labellisé par le centre de formation
- ▶ Être admis en formation

5 UFA 5 LIEUX DE FORMATION

- ▶ IFS BLOIS ▶ IFPM ORLÉANS ▶ IFA CHARTRES ▶ IFA CHÂTEAUX ▶ IFA BOURGES



Contact direct
Employeurs/Apprentis
02 36 41 12 19

CONTRAT

Le contrat d'apprentissage est un contrat particulier entre un apprenti et un employeur qu'il est possible de signer 3 mois avant ou 3 mois après l'entrée en formation.

Nous sommes un CFA hors les murs qui est garant des aspects réglementaires et législatifs et coordonne la formation en apprentissage entre l'employeur et l'organisme de formation.

FINANCEMENT

La formation est gratuite pour l'apprenti qui est rémunéré en fonction de son âge. Elle est prise en charge intégralement pour les employeurs du secteur privé.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 1 Inscription auprès du CFA pour vous accompagner dans la recherche d'employeur
- 2 Après promesse d'embauche, validation du dossier médical avec l'UFA (Vaccination COVID/ Hep B obligatoires)

MODALITÉS DE CERTIFICATION

Le diplôme est délivré sur validation des épreuves en cours de formation et des épreuves terminales. Modalités d'évaluation : écrites, orales, mises en situation professionnelle.

